

AFFAIRE N° 10 - Classement de différentes voies dans la voirie communale

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un certain nombre de voies ont fait l'objet de pétitions de la part des riverains pour en demander le classement, d'autres vont être créées ou prolongées. Conformément à la note circulaire préfectorale du 27.7.78, il convient d'en assurer au préalable le classement dans la voirie communale.

Les voies à classer (dans la catégorie I) sont les suivantes :

- Chemin de l'ETAT-Major (à la Montagne..... 350 m à 8 m d'emprise
- Voies du lotissement NOURRY (à Montgaillard). 682 m à 10 et 12 m d'emprise
- Ruelle TAMARIN (à Montgaillard, ex-terrain RIVIERE)..... 215 m à 6 m d'emprise
- Rue des PAILLE-EN-QUEUE (à Montgaillard)..... 500 m à 8 m d'emprise
- Voie nouvelle (à St-Denis, terrain ISAUFER).. 200 m à 24 m "
- Voie longeant l'endiguement de la Ravine des Deux-Canons, entre le CD 44 et la RN 2, derrière la piscine du Butor..... 200 m à 12 m "
- Prolongement de la rue Lucien Gasparin..... 220 m à 12 m "

Une enquête publique s'est déroulée du Lundi 13 novembre au vendredi 1er décembre inclus.

Compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et éventuellement de classer ces voies dans la voirie communale.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il y a donc un seul obstacle : la ruelle Paille-en-Queue à Montgaillard, au niveau du lotissement Técher. Si nous passons outre, nous sommes obligés de recourir à l'expropriation. Les riverains de la ruelle Paille-en-Queue se trouvent dans le lotissement Técher, lotissement qui, en fait, est coupé en deux : 12 maisons sont sur un terrain communal et 5 maisons sur un terrain appartenant toujours à Técher.

Discussion

LE MAIRE - C'est dans le secteur de Montgaillard, mais en fait, à Saint-François les Hauts.

M. CHANE-KUNE - C'est le lotissement Técher où nous avons acheté dix parcelles.

LE MAIRE - Exact.

Discussion

LE MAIRE - Je pense que le problème n'est pas urgent. Pour l'instant on peut laisser tomber cette affaire. Plus tard, les riverains reviendront sur le problème, et alors nous ferons une nouvelle séance. Nous pourrions leur dire que nous sommes d'accord. J'estime, en effet, qu'il vaut mieux traiter cette affaire à l'amiable puisqu'il n'y a pas d'utilité publique. Il est préférable de garder nos interventions pour des affaires plus sérieuses, plus considérables. Nous retirons donc pour l'instant la ruelle Paille-en-Queue.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE